

Chambre des communes

39<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

Débutant le 16 octobre 2007

Interventions de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,  
Ève-Mary Thאי Thi Lac

## Débat à l'étape du rapport sur le projet de loi C-33, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), le 28 avril 2008

### **Mme Ève-Mary Thאי Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):**

Monsieur le Président, ce débat concerne surtout les deux motions du NPD sur le projet de loi C-33. La première motion du NPD s'articule autour de deux axes. La section a) s'applique à rectifier une partie de la formulation anglaise. La partie b) de la première motion vise à donner au gouverneur en conseil le droit de réglementer la quantité des gaz à effet de serre permis lors de la production de biocarburants, à interdire l'utilisation d'OGM dans le choix des céréales destinées à la production de biocarburants et à restreindre l'utilisation de terres arables pour cette même production.

La partie b) risque de rendre irrecevable l'ensemble de la motion, d'abord parce qu'elle élargit la portée du projet de loi initial, ensuite parce que nous sommes à l'étape du rapport.

À l'égard de cette dernière considération, nous sommes contre la motion n° 1, si elle s'avère recevable, puisque la gestion des terres agricoles de la province revient à Québec.

La seconde motion proposée par le NPD vise à bonifier un article qui a été ajouté par le comité. Cet ajout précise que « l'examen approfondi des aspects environnementaux et économiques de la production de biocombustibles au Canada » devrait inclure l'examen des progrès accomplis quant à l'élaboration et à l'application des règlements établis par le gouverneur en conseil.

Si la deuxième motion est recevable, nous devrions y être favorables, d'autant plus que le Bloc québécois a proposé en comité une motion au but similaire. Cet ajout permettra une évaluation plus complète des impacts de la production de biocombustibles et de l'application des règlements qui la régissent.

Le projet de loi C-33 rejoint certaines préoccupations du Bloc québécois qui réclame que l'on s'affranchisse de notre dépendance au pétrole; que le secteur des transports fasse un effort afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et que l'on valorise les résidus forestiers et agricoles.

En matière de biocarburants pouvant se substituer au pétrole, l'avenue la plus intéressante, à l'heure actuelle, est celle de la production d'éthanol à partir de la cellulose. Cette technique encore expérimentale, qui mériterait un meilleur support au niveau de la recherche, permettrait d'utiliser une matière première abondante, peu coûteuse et, surtout, réhabiliterait des résidus végétaux

actuellement perdus. Elle offrirait par là même de nouveaux débouchés pour les industries forestière et agricole.

L'idée de trouver des matières premières dont la production soit moins exigeante gagne du terrain.

Les recherches sont axées sur la production d'éthanol à partir de cultures non alimentaires ou de matières riches en cellulose. La mise au point d'un processus efficient de transformation de la cellulose en éthanol pourrait favoriser l'utilisation de matières premières telles que les résidus agricoles et la paille, ainsi que les résidus forestiers, notamment les copeaux de bois, de même que ceux provenant d'arbres et de graminées à croissance rapide.

À l'état expérimental, l'éthanol fabriqué à partir de matières cellulosiques, telles que les déchets agricoles et les déchets de bois, n'est toujours pas concurrentiel avec les procédés de fabrication classique, mais représente une avenue très intéressante.

Le Québec peut réduire de moitié sa dépendance au pétrole d'ici à dix ans. Le Bloc québécois estime que, pour entreprendre ce virage important, six objectifs peuvent être fixés, soit: redonner rapidement une marge de manœuvre à Hydro-Québec; poursuivre l'abandon du pétrole dans les résidences, commerces et industries; réduire la consommation de carburant dans le transport des personnes; stopper l'augmentation de la consommation dans le transport des marchandises; diminuer l'apport du pétrole dans les carburants utilisés et faire du Québec un pôle des énergies et des transports propres.

L'objectif est d'augmenter de 18 p. 100 l'efficacité des résidences et de réduire de 15 p. 100 la consommation en 10 ans. La source d'énergie qu'il faut aller chercher en priorité est l'énergie que nous gaspillons.

(1235)

Par des mesures assez sommaires d'efficacité thermique, on peut réduire de 65 p. 100 l'écart entre les vieilles maisons et les maisons neuves, selon le ministère fédéral des Ressources naturelles.

Le deuxième objectif est de poursuivre l'abandon du pétrole dans les résidences, les industries et les commerces chauffés au mazout. L'objectif est de réduire de moitié en 10 ans le nombre de résidences chauffées au mazout et de réduire de 45 p. 100 l'utilisation du pétrole comme source d'énergie dans les industries.

Il faut aussi stopper l'augmentation de la consommation de carburant dans le transport urbain de marchandises. Contrairement au transport interurbain de marchandises pour lequel il est possible de développer des solutions de

rechange au camionnage, le camion sera très difficile à remplacer en milieu urbain. Cependant, dans bien des cas, les véhicules utilisés présentement pour ce type de transport sont inutilement trop gros.

De plus, il s'agit de réduire la consommation de carburant utilisé pour le transport des personnes. Deux voies s'offrent pour atteindre les objectifs: d'une part, il faut développer une solution de rechange efficace aux automobiles personnelles en milieu urbain; d'autre part, il faut réduire la consommation de carburant des voitures automobiles.

Un autre objectif est de diminuer la part du pétrole dans le carburant utilisé. Le Bloc québécois suggère qu'on exige que les carburants actuels issus du pétrole soient composés à 5 p. 100 de biocarburants.

En outre, il faut viser à faire du Québec, qui est à l'avant-garde dans certains domaines liés aux énergies et au transport propres, un pôle des énergies et du transport propres.

En consolidant davantage nos atouts dans les secteurs comme le transport en commun, l'hydroélectricité et l'énergie éolienne, et en intensifiant sensiblement le soutien aux efforts en recherche et développement dans les créneaux liés aux technologies propres pour lesquels le Québec dispose d'avantages compétitifs, le Québec pourrait occuper une place enviable dans l'économie postpétrolière, puisque, à la fois, il serait moins vulnérable aux crises pétrolières et il pourrait exporter de la technologie de pointe.

Dans un horizon de 10 ans, l'atteinte de ces objectifs apporterait de nombreux bienfaits au Québec. Les Québécois et Québécoises pourraient ainsi bénéficier de la réduction de la consommation de pétrole au Québec de 32,8 p. 100; de la diminution de près de 50 p. 100 de la part du pétrole dans le bilan énergétique du Québec, qui passerait ainsi de 38 à 20 p. 100; de la réduction de 21,5 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre du Québec; et de la réduction de 3,2 milliards de dollars des importations de pétrole du Québec.

Comme le disait plus tôt mon collègue du Bloc québécois, le projet de loi ne va pas assez loin. Il constitue toutefois une avancée pour la population du Québec et du Canada.

(1240)

[Traduction]

**M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):**

Monsieur le Président, j'interviens à nouveau au sujet de cette question en particulier. J'ai proposé des amendements à ce projet de loi, et l'un d'eux a été accepté. Cet amendement permettrait de surveiller davantage le processus proposé par mon collègue du Comité de l'agriculture sous forme d'amendement. L'amendement que j'ai présenté prévoit un examen tous les deux ans et améliorerait le projet de loi en assurant un examen plus poussé des règlements actuels tels que présentés par le gouvernement. Comme je l'ai dit auparavant, c'est quelque chose de très important.

De l'excellent travail a été accompli au Québec. L'organisme REAP, situé à Québec, a démontré au comité que même la conversion à l'éthanol cellulosique ne serait vraiment pas efficace et que la simple transformation de matériaux cellulosiques, que ce soient des résidus forestiers ou agricoles, en énergie thermique ne serait pas tellement efficace pour réduire les gaz à effet de serre. L'énergie thermique peut être utilisée dans les résidences et les commerces à la place de combustibles fossiles et, dans le cas du Québec, elle remplacerait le gaz naturel liquéfié, que nous pensons maintenant importer de la Russie ou du Qatar.

Ma collègue dit que son parti appuie le projet de loi, mais il n'en est rien réellement. Vous appuyez un projet de loi qui permettrait au gouvernement de faire exactement ce qu'il veut des règlements en ce moment. Le projet de loi permettrait au gouvernement de récompenser qui il veut, avec l'argent des contribuables, pour s'être lancé dans les biocombustibles plutôt que d'imposer certaines conditions qui donneraient aux vrais gagnants de l'industrie des biocombustibles le coup de pouce dont ils ont besoin.

**Mme Ève-Mary Thai Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):**

Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue d'en face, présentement, tout ce qui touche l'éthanol cellulosique est à un stade assez embryonnaire au plan des recherches. Le Bloc québécois et moi-même croyons que c'est cette avenue que nous devons prendre. Nous devons investir dans la recherche et le développement afin que cette avenue devienne efficace et soit rentable dans un avenir rapproché. De plus, comme je l'ai conclu dans mon intervention tantôt, je dirais que le projet de loi ne va pas assez loin par rapport aux revendications que le Bloc québécois avait à la base. Toutefois, c'est une avancée importante, et c'est pourquoi il aura l'assentiment de mes collègues et moi.